

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2023

TIERS FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ETAT ET COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES - (N° 682)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 9 de Mme Regol

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.